

Montbizot, le 18/02/2025

**La mairie n'entend pas les nuisances, ni les demandes !
La rue Paillard Ducléré à 30 km/h c'est 37 secondes de plus qu'à 50 km/h
Mais c'est combien de nuisances en moins et de dangers réduits !**

Durant le groupe de travail du 09 novembre 2024, la mairie avait clairement adressé une fin de non recevoir aux riverains qui participaient au groupe de travail. Voici un extrait du compte-rendu rédigé par la mairie que nous n'avons reçu que le 26 janvier 2025 : « Les riverains présents demandent une vitesse sur l'ensemble des RD 38 & 47 à 30 km/h : réponse unanime de la mairie ; les 30 km/h ne sont pas tenables sur cette longueur. » **C'est en fonction de ce refus (mais aussi de la faiblesse argumentative de ce refus) que nous avons proposé aux riverains de la rue Paillard Ducléré une pétition demandant le passage à 30 km/h pour la rue Paillard Ducléré** signée par plus de 80 % des riverains rencontrés. Tous les foyers sauf 1, ont déclaré être victimes des nuisances (bruits, vibrations, sécurité routière), même s'ils n'ont pas signé la pétition.

Durant le groupe de travail du 25 janvier, 2 membres des riverains étaient présents. 2 élus, le maire et Monsieur Alain.

Le maire a énoncé les points suivants : réfection du trottoir depuis la rue du Tertre jusqu'au garage avant la voie ferrée ; le montant budgété pour la voirie ; Proposition de passage à 30km/h le lundi 10 février au conseil municipal ; proposition de la suppression du plateau ralentisseur au conseil municipal ; Chiffrage : compter 4000€/passage protégé et 250€ pour une signalétique peinte sur la chaussée ; la route de l'Essart : ce sera les agriculteurs... *(Note de notre part : « cet engagement » n'est pas contraignant! La somme évoquée le plus souvent, 100 000€, correspond à 1,1 % du projet de la construction de l'unité de méthanisation. En d'autres termes : s'ils l'avaient vraiment voulu, ce serait déjà fait)*

La mairie est confuse et n'est capable que d'un seul point de vue : **celui de l'automobiliste.**

Lors du conseil du 10 février, le procès-verbal préparatoire affiché par le rétroprojecteur indique une question de type « Qui est favorable au passage à 30 pour toute l'agglomération de Montbizot ? » Après les longues interventions du maire, les quelques interventions d'adjoints et quelques interventions de conseillers, cela deviendra « qui est contre le passage à 30 km/h ». Il est important ici de dire que le vote porte sur la décision de passer à 30 sans contraintes, c'est-à-dire sans aménagements **sur toute la commune**; ce qui n'a jamais été notre demande (comme le prouvent les deux comptes rendus de la réunion du 9 novembre). Tous les documents publiés le prouvent ! **Le maire reconnaît bien qu'il y a du bruit et des vibrations... mais c'est à peine... et de toute façon, toute la suite de son discours et celui des autres conseillers n'en tient pas compte...**

Le maire regrette qu'on ne mentionne pas assez les efforts faits pour déplacer l'entrée de l'école. *Voilà, nous le faisons Monsieur le maire, mais nous allons justement y revenir !*

Quand une conseillère pense que c'est trop long (elle parle de la rue Paillard Ducléré...), **elle le voit du point de vue de l'automobiliste.** Quand le maire veut qu'on mette en avant les efforts faits pour déplacer l'entrée de l'école, **il concède que la rue Paillard Ducléré est dangereuse.** Mais il n'entend pas se mettre à la place de ceux et celles qui, **à pied**, emmènent ou viennent chercher leurs enfants, justement rue Paillard Ducléré, parce qu'ils y habitent par exemple... En déplaçant l'entrée de l'école, on n'a rien fait pour ces dangers (à la réunion publique de septembre, des parents ont qualifié la rue Paillard Ducléré de coupe-gorge!), encore moins pour les nuisances.

Tous les problèmes de la rue sont restés !

Et quand le maire regrette que des parents en voiture viennent rue Paillard Ducléré, c'est encore une fois le point de vue de l'automobiliste, ce n'est pas le piéton, l'adulte avec une poussette, ou le riverain pour lesquels rien n'a changé ! Durant le peu de discussions on a même entendu le conseil hésiter sur le nombre de radars pédagogiques installés dans la rue (les dossiers sont bien préparés !)... Le référent sécurité routière de Montbizot dit que tout est affaire de responsabilité individuelle. Nous lui répondons qu'un bruit ça ne se voit pas. Pourtant diminuer la vitesse de 50 km/h à 30 km/h c'est diminuer considérablement le bruit et les dangers. C'est prouvé, et cela ne coûte rien. **Mais il faut être capable d'entendre et d'écouter ce que demandent les riverains.** Voici le discours du maire de la Chapelle saint-Aubin (*France Bleu Maine*) : *Même s'il n'y a pas eu d'accident corporel récemment dans la commune, le maire préfère être prudent : "A 50km/h il faut 28 mètres pour s'arrêter sur route sèche, une personne percutée à cette vitesse-là à 90% de risque de décéder. À 30 km/h, on a besoin de 13 mètres pour s'arrêter, et on a 50% de risque de mourir." Au-delà de l'aspect sécurité routière, Joël Le Bolu avance l'argument des émissions de gaz à effet de serre. "À 30km/h il y a moins de changement de régime, il y a moins d'accélération. Ça pollue moins, donc avec cette mesure on fait d'une pierre deux coups."* **Le maire de la Chapelle Saint-Aubin pourrait-il être référent sécurité routière à Montbizot ? On peut en douter...**

Un conseiller a également dit que les communes à 30 km/h ça ne marchaient pas. Il a pris l'exemple d'une des très nombreuses communes de l'agglomération rennaise : Chantepie (c'est ce qu'on lui a dit... Qui est ce « on » ? pourtant la presse locale est nette à ce sujet !). Rennes est majoritairement à 30 km/h ; Chartres est à 30 km/h... et plus près de chez nous : la Chapelle saint-Aubin est à 30 km/h. **Mais tous les élus de Montbizot oublient qu'il s'agit aussi de réduire les nuisances. Peu d'entre eux il est vrai sont concernés.**

Le résultat du vote : 2 pour le passage à 30 km/h ; 2 abstentions (**on ne peut que regretter n'avoir pas entendu les arguments de ces quatre personnes, bizarre ...**) et 13 contre, qui répondaient favorablement à Monsieur le Maire pour dire non aux riverains.

Dans la confusion des échanges, il semble avoir été évoqué que la zone scolaire (sans la définir...) pourrait passer à 30km/h mais sans date. Et le maire a maintenu son projet d'écluse (le goulet d'étranglement) là où tous les riverains concernés craignent qu'elle soit mise en place ! **En maintenant la pression nous verrons ce que la prochaine commission « voirie », en mars, décidera.**

En d'autres termes, l'actuel maire renvoie au prochain mandat la réalisation de travaux rue Paillard Ducléré et s'en lave les mains... C'est le serpent qui se mord la queue : on ne fait pas d'aménagement pour le passage à 30km/h parce qu'il y a des travaux lourds (réseau unitaire des eaux usées et pluviales qui n'est plus conforme aux règlements) mais comme on ne veut pas budgéter ces travaux on ne prévoit pas d'aménagements de sécurité routière... Conclusions : mieux vaut ne pas habiter rue Paillard Ducléré ! Quoi ? Séparer les eaux usées des eaux pluviales, mais mon pôvre Monsieur ça coûte cher, et donc on fera le minimum pour la sécurité routière... La sagesse paysanne dirait : « si j'avais eu du lard je t'aurais fait une omelette au lard mais comme je n'ai pas d'œufs... »

L'autre grand point qui concerne la sécurité des riverains, et qui vaut pour tout Montbizot, est la **prescription préfectorale qui oblige le conseil municipal et la société Agri Montbigaz à établir une convention au sujet des horaires et des jours sensibles.**

Dans un courrier Monsieur le préfet écrit que l'absence de cette convention est bien une « anomalie ». Il complète en précisant qu'il a été demandé à Agri Montbigaz d'y remédier. Comment ? Le maire a transmis à Agri Montbigaz la réponse suivante : le groupe de travail (**qui ne se réunira plus comme l'a décidé Monsieur le maire et qui n'a jamais été créé à ce sujet, puisque le maire durant la réunion publique a refusé de donner les informations sur la consultation publique de 2022**) devait dans une troisième réunion établir avec les partenaires d'Agri Montbigaz une charte de bonne conduite... dont le maire parle depuis plusieurs années. Rien à voir avec une convention dont le contenu devait être défini avant le début de l'exploitation.

La reconnaissance de l'« anomalie » par Monsieur le préfet est un premier point. Par contre il est évident que la mairie ne souhaite pas approfondir la discussion, ni faire en sorte que cette convention ait du sens.

Voici les principaux éléments qu'il faut faire apparaître dans cette convention :

*Fixer par écrit, dans la convention, la limite du possible en termes de matières entrant dans la production de la SAS Agri Montbigaz, **en tenant compte du trafic réel dans le bourg aujourd'hui**. Chacun admettra qu'au delà, toute convention n'aura plus de sens ! Réduire le nombre de passages en établissant des itinéraires qui ne seront pas que des aller-retour (pour aller sur les parcelles où prélever la matière, il faut bien prendre des voies communales et rouler chargé sur ces mêmes voies...) : d'autres possibilités d'itinéraires existent, elles peuvent être précisées dans la convention notamment durant les horaires sensibles et autour du périmètre scolaire (qu'il faut bien nommer et qui est : le centre-bourg!). De cette manière tous les gaz d'échappement ne seront pas concentrés au même endroit. A l'instar d'autres communes, définir la zone scolaire comme une « zone de rencontre » durant les horaires sensibles et dans la zone scolaire, en particulier lors des grandes périodes d'ensilage et d'épandage : on limite ainsi des nuisances importantes en réduisant les dangers ; fixer dans la convention l'usage de la route de l'Essart. Pour évacuer la terre des travaux, ou réaliser des travaux, il faut bien rouler chargé sur cette route. Il est donc possible d'y rouler à vide, dès maintenant.*

Nous concluons en citant à nouveau Monsieur le maire qui affirme qu'il faut attendre les retours d'expérience de la SAS Agri Montbigaz pour avoir une idée précise du trafic. Ah bon Monsieur le maire ! Tout ce qui était dans le dossier de la consultation publique c'est du vide ? C'est des nombres comme ça ? Les engagements pris par les porteurs du projet (par exemple sur les horaires : 9h - 17h) n'étaient pas des engagements ? Ah bon... Les riverains que nous sommes sont décidément bien naïfs !

Nous allons cette semaine demander à Monsieur le préfet, dans le cadre de l'autorité qui est la sienne, de nous fournir en urgence un calendrier avec une date butoir pour l'établissement de cette convention qui est censée protéger la population, ainsi que la garantie qu'elle ne soit pas simplement une coquille vide sans définition des horaires sensibles, des zones sensibles et des limites acceptables.

En fait nous lui demandons pour notre protection de **mettre en demeure Agri Montbigaz et le conseil municipal de réaliser les obligations que Monsieur le préfet a lui-même définies et qu'ils n'ont pas réalisées.**

Pour parvenir à vivre mieux à Montbizot, une association sera créée durant la deuxième quinzaine de mars. Elle nous permettra de rencontrer de nouveaux interlocuteurs. Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à écrire à :

courrier@vivre-mieux-a-montbizot.fr

<https://vivre-mieux-a-montbizot.fr/>